

FORUM 89 JUIN 2020

# FORUM

*Dossier*

## L'ENFANT DANS LA SÉPARATION PARENTALE

[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)

**CNAPE**  
LA PROTECTION DE L'ENFANT

## FACE AU RISQUE ET À LA MISE EN DANGER POTENTIELLE DES ENFANTS CONFRONTÉS À UNE SÉPARATION PARENTALE, UNE APPROCHE INNOVANTE: LE PÔLE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Par Axelle Guillaume, psychologue, Bernadette Greday, directrice, Ludivine Serrano, chef de service - Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Biterrois (C.S.E.B)

En 2012, les professionnels du C.S.E.B, les magistrats de la famille et le médecin chef de l'inter secteur de pédopsychiatrie mutualisent leur constat : la plupart des enfants bénéficiaires de mesures de protection judiciaire sont des victimes collatérales de séparation parentale conflictuelle mal résolue. Ils s'engagent alors dans l'élaboration d'un pôle de prévention et de soutien à la parentalité dans le territoire du biterrois.

Il reflète la prise de conscience et l'engagement du C.S.E.B : la prévention précoce autour de la séparation conflictuelle fait partie de la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité «*fragilisée*» fait partie des pratiques sociales contemporaines d'*empowerment*. Deux orientations sous-tendent son action : la prévention et le soutien à la parentalité, d'une part, et la réponse au besoin d'Espace Rencontre et d'outil d'investigation des magistrats de la famille, d'autre part.

«*L'événement séparation*» est un bouleversement pour la famille en tant qu'ensemble mais aussi pour chacun de ses membres pris individuellement.

L'observation de ses effets a conduit le C.S.E.B à construire des outils spécifiques basés sur l'articulation du binôme psychologue/éducateur qui

permet un angle de vue plus holistique et tente de garantir une compréhension la plus fidèle possible de la réalité de la famille.

L'action du pôle s'articule autour des différents problèmes que peut entraîner la séparation et qu'il ambitionne de repérer de façon précoce. Le tout est centré sur la protection de l'enfant face aux vicissitudes de la séparation : il a besoin d'être protégé de l'instrumentalisation de sa parole et de ses éventuels effets, d'être préservé de la rupture de lien avec l'un des parents, d'être protégé de l'indisponibilité parentale durant le processus douloureux de la rupture, d'être protégé des effets pervers de la procédure. De même, la prévention du pôle passe par un repérage précoce des «*glissements*

*familiaux* » dysfonctionnels et des éventuels troubles psychiques qui complexifient la séparation ou représentent une mise en danger pour l'enfant.

L'association agit également au travers de son mandat d'administrateur *ad hoc* confié par les magistrats pour représenter les intérêts de l'enfant.

La noblesse de cette mission, insuffisamment connue des professionnels et du grand public, appelle à une valorisation et une reconnaissance : les enfants sont fréquemment un enjeu dans les procédures de séparation mais également de reconstitution familiale, de reconnaissance et/ou de désaveu de paternité qui se développent au gré des évolutions sociétales. ▲

Un colloque aura lieu le 13 novembre prochain au palais des congrès de Béziers. Il a pour ambition de réaliser un bilan de ces premières années d'exercice et d'esquisser des hypothèses d'évolution. Le thème en sera : «*La perte de chance de l'enfant dans la tourmente familiale conflictuelle : un diagnostic partagé. La culture du travail en réseau caractéristique d'un territoire affrôné à la précarité. Le pôle de prévention et de soutien à la Parentalité : expérimentation d'une collaboration judiciaire et d'une action en prévention précoce et en soutien à la Parentalité.*»

Informations auprès du C.S.E.B : [direction@cseb-beziers.com](mailto:direction@cseb-beziers.com)